Convention de la droite 2019 : Éric Zemmour définitivement condamné “pour avoir souligné “l’islamisation de la rue” ainsi qu’une “occupation” en France (MàJ)

17/09/2025 à 13h40



17/09/25

Le mardi 16 septembre 2025, la Cour de cassation a confirmé la condamnation d’Éric Zemmour pour provocation à la haine raciale et injures racistes, rejetant son pourvoi. Cette décision entérine l’arrêt de la Cour d’appel de Paris du 22 février 2024, qui avait infligé au président du parti Reconquête une amende de 15 000 euros et l’obligation de verser 1 000 euros de dommages et intérêts à SOS Racisme et aux autres parties civiles.

Les propos incriminés avaient été tenus le 28 septembre 2019 lors d’une « convention de la droite » organisée à Paris. Éric Zemmour y avait décrit les immigrés comme des « colonisateurs », dénoncé « une islamisation de la rue » et qualifié le voile et la djellaba « d’uniformes d’une armée d’occupation ».

Condamné une première fois en 2020, puis relaxé en appel en 2021, il avait vu cette décision annulée en 2023 par la Cour de cassation, avant d'être condamné de nouveau en 2024.

Dans un communiqué, Dominique Sopo, président de SOS Racisme, s'est félicité du verdict, estimant que la République ne peut accepter que la haine serve de fondement social, tout en appelant à poursuivre le combat contre le racisme au-delà du cadre judiciaire.

France Info

21/02/23

Éric Zemmour sera rejugé. La Cour de cassation a annulé mardi sa relaxe prononcée en septembre 2021 pour son discours très virulent contre l'islam et l'immigration prononcé en 2019 lors d'une réunion politique baptisée « convention de la droite ».

La plus haute juridiction de l'ordre judiciaire a ordonné un nouveau procès devant la cour d'appel de Paris pour l'ex-candidat à la présidentielle qui sera rejugé pour injures publiques et provocation à la haine raciale. « On fera face à la nouvelle audience », a déclaré son avocat, Me Olivier Pardo.

[…] 20 minutes

14/09/2021

Après la décision rendue par la cour d'appel de Paris de relaxer Éric Zemmour le 8 septembre, le parquet général a formé un pourvoi en cassation, précise une source judiciaire à Mediapart. Plusieurs associations parties civiles au procès ont également décidé d'aller jusqu'en cassation.

Après la relaxe d'Éric Zemmour décidée par la cour d'appel le 8 septembre dernier, le parquet général, qui avait requis une condamnation au procès, décide de former un pourvoi en cassation, d'après une source judiciaire interrogée par Mediapart.

Mediapart

08/09/2021

« Discours polémique » d'Éric Zemmour lors de la Convention de la Droite en 2019. RTL avait cessé sa collaboration avec lui : Condamné à 10.000€ d'amende en 1ère instance, la cour d'appel de Paris le relaxe

> *En première instance, le chroniqueur de 63 ans avait été condamné pour ces propos à une peine de 10.000 euros d'amende #AFP*
>
> *— Agence France-Presse (@afpfr) September 8, 2021*

> *Je viens d'être relaxé, mais c'est la philosophie de ces lois liberticides que je critique. #STOPcensurehttps://t.co/CpdKbbcmiU pic.twitter.com/4kOXRc0FS8*
>
> *— Eric Zemmour (@ZemmourEric) September 8, 2021*

En première instance, le chroniqueur de 63 ans avait été condamné pour ces propos à 10 000 euros d'amende, la cour d'appel de Paris a relaxé, mercredi 8 septembre, le polémiste Eric Zemmour, qui était poursuivi pour injure et provocation à la haine après une violente diatribe contre l'islam et

l'immigration.

Eric Zemmour s'était exprimé, le 28 septembre 2019, lors de "Convention de la droite", une réunion organisée par les proches de l'ancienne députée d'extrême droite Marion Maréchal. Lors de son discours, il s'en était pris aux immigrés *"colonisateurs"* et cité l'écrivain Renaud Camus, théoricien du *"grand remplacement"* de la population blanche et chrétienne par une population immigrée musulmane. **RTL avait cessé sa collaboration avec lui à la suite de ce discours.**

[…]

FranceInfo

25/09/2020

L'éditorialiste était jugé pour des propos tenus lors d'une réunion baptisée "Convention de la droite", en septembre 2019.

Le polémiste Eric Zemmour a été condamné à 10 000 euros d'amende, vendredi 25 septembre, pour injure et provocation à la haine après une violente diatribe sur l'islam et l'immigration en septembre 2019, lors d'un rassemblement politique à Paris. Le tribunal de Paris a condamné le chroniqueur de 62 ans pour des propos tenus le 28 septembre 2019, en ouverture d'une réunion baptisée "Convention de la droite" et organisée par des proches de l'ex-députée du Front national (devenu RN) Marion Maréchal.

"Une exhortation (…) à la discrimination"

Le tribunal a considéré *"qu'en distinguant parmi les Français l'ensemble des musulmans opposés aux 'Français de souche' et en les désignant, ainsi que les immigrés musulmans vivant en France, non seulement comme des criminels auteurs des*

attentats de 2015 mais comme d'anciens colonisés devenus colonisateurs", les propos poursuivis *"constituent une exhortation, tantôt implicite tantôt explicite, à la discrimination et à la haine à l'égard de la communauté musulmane et à sa religion"*.

[…]

Le tribunal a aussi souligné que le discours avait été *"préparé"* et les mots *"choisis"*, rappelant qu'Eric Zemmour avait été définitivement condamné, quelques jours avant les faits, à 3 000 euros d'amende pour des propos antimusulmans, la Cour de cassation ayant rejeté son pourvoi. Dans cette affaire, il a saisi la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). *"Je considère que le tribunal n'a pas fait une application juste de la loi et j'envisage de faire appel"*, a réagi l'avocat de l'intéressé, Olivier Pardo, assurant avoir *"gagné nombre d'affaires, non devant le tribunal, mais devant la cour d'appel ou la Cour de cassation"*.

[…]

FranceInfo

10/12/2019

La justice a fait vite. Le tribunal correctionnel de Paris a déjà convoqué Eric Zemmour suite à ses propos polémiques du 28 septembre, lors de la « Convention de la droite », organisé par des mouvements proches de Marion Maréchal. Selon nos informations, le polémiste révélé par Laurent Ruquier est attendu à la barre le 22 janvier, quatre mois pile après son discours, qui avait été retransmis en direct sur LCI.

[…]

Le Parisien

28/09/2019

« *Tous nos problèmes aggravés par l'immigration sont aggravés par l'islam* », a estimé samedi le polémiste Eric Zemmour dans un discours très violent contre les immigrés « *colonisateurs* » et « *l'islamisation de la rue* », épousant la thèse complotiste et controversée du « *grand remplacement* » des populations.

L'État français est devenu selon Eric Zemmour « ***l'arme de destruction de la nation et de l'asservissement de son peuple, du remplacement de son peuple par un autre peuple, une autre civilisation*** ».

« ***Entre vivre (et vivre) ensemble, il faut choisir*** », a-t-il affirmé, citant l'écrivain Renaud Camus, théoricien du « **grand remplacement** » de la population blanche et chrétienne par une population immigrée musulmane. « ***La question qui se pose à nous est la suivante : les jeunes Français vont-ils accepter de vivre en minorité sur la terre de leurs ancêtres ?*** », a-t-il affirme.

Le polémiste a fustigé l'« ***idéologie diversitaire*** » et la « ***guerre d'extermination*** » de « ***l'homme blanc hétérosexuel*** », ironisant au passage sur les tenues de la porte-parole du gouvernement : « ***Comment ne pas être ébloui par les tenues de notre ministre préférée, Sibeth Ndiaye, sommet de la distinction française*** ».

Ouest-France